

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 18 décembre 2023**

DATE DE LA CONVOCATION

08 décembre 2023

*Nombre de conseillers en exercice :
36 Titulaires et 7 Suppléants*

Titulaires présents : 31

Suppléants votants : 0

Pouvoirs : 5

Total votants : 36

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 18 décembre 2023

L'an deux mil vingt trois
Et le 18 décembre à 18h30

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au siège de la Communauté de communes du Grand Chambord, sous la présidence de Monsieur Gilles CLEMENT, Président de la Communauté de Communes.

Membres Titulaires présents :

Henry LEMAIGNEN (Bauzy), Hélène PAILLOUX, Jean-Luc VINGERDER (Bracieux), Claudette SORIN (Crouy-sur-Cosson), Gérard BARON (Fontaines-en-Sologne), Joël DEBUIGNE, Claire CAILLON, Jean-Luc DAUTREMÉPUIS (Huisseau-sur-Cosson), Dimitri BRUNEAU (La Ferté-Saint-Cyr), Christine MONGELLA (Maslives), Gilles CLEMENT, Nathalie BINVAULT, José COELHO, Danièle DEBOUT, Dominique GIBAUD (Mont-près-Chambord), Gérard CHAUVEAU, Fabienne GENDRIER (Montlivault), Patrick MARION (Neuvy), Laurent ALLANIC, Françoise CHAMPY (Saint-Claude-de-Diray), Didier HEITZ, Mireille BIZERAY (Saint-Dyé-sur-Loire), Michel LAURENT, Elisabeth GUIBERTEAU, Yves-Marie HAHUSSEAU, Jacky HERNANDEZ, Christian LALLERON, Christine SOUCHET (Saint-Laurent-Nouan), Christophe HENRY (Thoury), Patrice DUCHET, Virginie VERNERET (Tour-en-Sologne).

Membres Suppléants présents à voix délibérative :-

Membres Titulaires absents et ayant donné pouvoir à un autre Titulaire :

André JOLY (Chambord) a donné pouvoir à Laurent ALLANIC (Saint-Claude-de-Diray),
Cécile JORY-JANVIER a donné pouvoir à Claire CAILLON (Huisseau-sur-Cosson),
Anne-Marie THOMAS a donné pouvoir à Dimitri BRUNEAU (La Ferté-Saint-Cyr),
Julien MARCILHAC a donné pouvoir à Françoise CHAMPY (Saint-Claude-de-Diray),
Valérie LODI (Saint-Laurent-Nouan) a donné pouvoir à Christophe HENRY (Thoury).

Membres Titulaires absents ou excusés :-

Membres Suppléants présents sans voix délibérative :

Philippe GRANADOS (Crouy-Sur-Cosson), Florence BARRAUD-RODET (Thoury).

Les membres présents, formant la majorité des conseillers en exercice, Madame Danièle DEBOUT a été désignée secrétaire de séance.

Délibération 041-117-2023

Objet : Ouverture dominicale - Dérogation pour la Biscuiterie de Chambord à Maslives

Vu la loi du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques (dite loi Macron) et notamment son article 250,

Vu le Code du travail, et notamment ses articles L3132-26 et suivants,

Vu la délibération n°45/2023 de la commune de Maslives en date du 24 octobre 2023 sur l'ouverture le dimanche de la Biscuiterie de Chambord,

Monsieur le Président indique que la loi dite « Macron » du 6 août 2015 a modifié le code du travail sur les dérogations au travail dominical. Désormais, dans les établissements de commerce de détail où le repos hebdomadaire a lieu normalement le dimanche, ce repos peut être supprimé les dimanches désignés, pour chaque commerce de détail, par décision du maire prise après avis du Conseil municipal.

Le nombre de ces dimanches ne peut excéder douze par année civile. La liste des dimanches est arrêtée avant le 31 décembre, pour l'année suivante. Elle peut être modifiée dans les mêmes formes en cours d'année, au moins deux mois avant le premier dimanche concerné par cette modification.

Lorsque le nombre de ces dimanches excède cinq, la décision du maire est prise après avis conforme de l'organe délibérant de l'EPCI à fiscalité propre dont la commune est membre.

La commune de Maslives a transmis à la Communauté de communes du Grand Chambord par courrier reçu le 16 novembre 2023, sa demande, portant sur l'ouverture de la Biscuiterie de Chambord, sise 30 bis rue de Chambord à Maslives, 12 dimanches dans l'année 2024.

La commune de Maslives, conformément aux dispositions prévues par la loi Macron, dont les dispositions ont été transposées dans le code du travail, sollicite l'avis conforme de l'organe délibérant de la Communauté de communes du Grand Chambord sur cette demande.

Après avoir été présenté en commission développement économique réunie le 29 novembre 2023, Monsieur le Président propose aux membres du Conseil communautaire :

- D'émettre un avis favorable à la demande d'ouverture de 12 dimanches dans l'année 2024, pour la Biscuiterie de Chambord, sise 30 bis Rue de Chambord à Maslives,
- De l'autoriser à mettre en œuvre toutes les mesures utiles à la bonne exécution de la présente délibération.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **EMET** un avis favorable à la demande d'ouverture de 12 dimanches dans l'année 2024, pour la Biscuiterie de Chambord, sise 30 bis Rue de Chambord à Maslives ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à mettre en œuvre toutes les mesures utiles à la bonne exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits

Extrait certifié conforme.

La secrétaire de séance

Danièle DEBOUT

Le Président

Gilles CLEMENT

